



DELIB 10-2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 27 mars 2026 à 7h15**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 23/03/2026

Date d'affichage : 23/03/2026

L'an deux mille vingt et six et les vingt-sept mars à 7h15, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Patricia CAUQUIL, Arielle HOMBERT, Delphine ALBERT

Et Messieurs Alain VEUILLET, Frédéric MAIXANDEAU, Claudian BRUN, François MONTAGNE, Jean-Michel MAUREL, Jacques MONTAGNE, Benoît LANDES, Didier HOULES, Patrice LIMES, José REVERTE

Excusés : Mme Sylvie CALAS pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWICHT, Mme Dominique BOUSSUGE pouvoir à M. Alain VEUILLET, Mme Monique BERTRAND pouvoir à Mme Arlette GLORIA

Absents : Mme Alexandra SACAZES

Secrétaire de séance : Mme Arlette GLORIA

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints maximum pour la commune de Viviers-Lès-Montagnes.

M. le maire propose la création de 4 postes d'adjoint.

Pour : 18

Contre : 0

0

Abstentions : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance

Arlette GLORIA